

IL EST INTERDIT :

d'ENREGISTRER,
de PHOTOGRAPHER
ou de FILMER,
pendant un
entretien*.



* Selon l'article 9 du code civil

 @poleemploi_IDF

 Pôle emploi IDF

[POLE-EMPLOI-ILE-DE-FRANCE.FR](https://pole-emploi-ile-de-france.fr)


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


pôle emploi